



Académie : Académie de Montpellier

Année scolaire :

N° livret :

Avis médical du Plan d'Accompagnement Personnalisé

Article D311-13 du code de l'éducation : « Les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé prévu à l'article L311-7, après avis du médecin de l'éducation nationale. (...) »

Nom de l'élève :**Prénom de l'élève :****Sexe :**

M

☐

F

☐Non spécifié ☐**Date de naissance :****Etablissement fréquenté :****Classe :****Responsable légal n°1 :****Téléphone :****Courriel :****Responsable légal n°2 :****Téléphone :****Courriel :****Responsable légal n°3 :****Téléphone :****Courriel :**



Académie : Académie de Montpellier

Année scolaire :

N° livret :

Médecin consulté

Nom :				
Prénom :				
Fonction :	Médecin scolaire de secteur	☐	Médecin conseiller technique du DASEN	☐
	Médecin conseiller technique du recteur	☐	Médecin qui suit l'enfant	☐

Avis du médecin

L'élève aura-t-il besoin d'aménagements et/ou d'adaptations des conditions d'examen ?		
Sans objet	☐	Non ☐ Oui ☐
Avis médical à l'élaboration d'un PAP :		
Favorable	☐	Défavorable ☐
<u>Si favorable</u>, veuillez préciser : Points d'appui pour les apprentissages : Conséquences des troubles sur les apprentissages :		
<u>Si défavorable</u>, veuillez motiver votre avis :		

Date :

Signature et
tampon du
médecin

--

Avis médical

Adaptations et aménagements à mettre en œuvre en fonction des besoins de l'élève

AU LYCEE

(Les aménagements et adaptations mis en œuvre en cours d'année doivent être cohérents et compatibles avec les dispositions des articles D.351-27 à D.351-32 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire et les dispositions du décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur)

L'ensemble des items n'est pas à renseigner. Seuls les items indispensables à l'élève sont à cocher

Pour toutes les disciplines :	2nd	1^{ère}	Tle
Proposer des supports écrits aérés et agrandis (par exemple ARIAL14)			
Limiter la copie (synthèse du cours photocopié)			
Mettre en place un tutorat (prise de notes...)			
Aider à la mise en place de méthodes de travail, ne pas hésiter à avoir recours à des systèmes d'organisation répétitifs, utiliser des repères visuels de couleur par exemple.			
Faciliter l'apprentissage des règles en proposant à l'élève des moyens mnémotechniques			
Utiliser l'espace numérique de travail (cahier de texte individuel, de groupe, de la classe)			
Prendre en compte les contraintes associées (fatigue, lenteur,...)			
Autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations) dans toutes les disciplines			
Utilisation de l'informatique :			
Permettre l'utilisation de l'ordinateur et de la tablette			
Permettre l'utilisation d'une clé USB			
Permettre l'utilisation de logiciel ou d'application spécifique			
Permettre à l'élève d'imprimer ses productions			

Evaluations :	2nd	1^{ère}	Tle
Ne pas pénaliser les erreurs (orthographe grammaticale, d'usage) et le soin dans les travaux écrits			
Accorder un temps majoré			
Diminuer le nombre d'exercices, de questions le cas échéant, lorsque la mise en place du temps majoré n'apparaît pas possible ou souhaitable			
Privilégier les évaluations sur le mode oral			
Ne pas pénaliser le manque de participation à l'oral (ou les difficultés)			

Devoirs :	2nd	1^{ère}	Tle
Donner moins d'exercices à faire tout en maintenant le niveau d'exigence			
Aider à la mise en place de méthode de travail (apprendre à s'organiser, accompagnement personnalisé)			

Français :	2nd	1^{ère}	Tle
Proposer l'utilisation de supports numériques			
Favoriser, dans le choix des ouvrages, les livres ayant une version audio			

Mathématiques :	2nd	1^{ère}	Tle
Utiliser la schématisation en situation problème			
Proposer à l'élève des fiches outils (tables, définitions, théorèmes ...)			
Lorsque c'est interdit, autoriser l'utilisation d'une calculatrice simple (permettant les quatre opérations)			
Proposer l'utilisation de logiciels adaptés en géométrie			

Langues vivantes :	2nd	1^{ere}	Tle
Evaluer plutôt à l'oral			
Proposer des supports visuels (dessins, croquis, gestes, vidéos) pour faciliter la compréhension			
Grouper les mots par similitude orthographique/phonologique, faire des listes			

Histoire / géographie :	2nd	1^{ere}	Tle
Utiliser les supports chronologiques			
Définir systématiquement le vocabulaire spatial et temporel utilisé (vérifier la compréhension des termes les plus élémentaires)			
Surligner les mots-clés ou nouveaux			
Agrandir les cartes, mettre des couleurs			
Autoriser la lecture de document avec un guide de lecture, un cache			

Expression artistique :	2nd	1^{ere}	Tle
Privilégier les incitations orales, visuelles, sonores, théâtrales (ateliers de théâtre, musique)			
Proposer systématiquement des feuilles grand format			
Autoriser l'utilisation de logiciels de dessins sur ordinateur			

Education physique et sportive :	2nd	1^{ere}	Tle
Adapter les activités (individuelles/collectives), leurs caractéristiques, leurs rythmes, les performances attendues			
Autoriser l'élève à dribbler à deux mains ou à faire des reprises de dribble (au basket par exemple)			
Faire varier les couleurs des maillots qui différencient nettement partenaires et adversaires dans les sports collectifs			
Doter d'un signe distinctif suffisamment net les joueurs tenant certains rôles dans les jeux collectifs			
Verbaliser ou faire verbaliser les éléments d'une tâche complexe à accomplir (enchaînement de mouvements), éviter au maximum les activités qui impliquent une double tâche et mobilisent l'attention de l'élève sur deux objets			

Adaptations dans le cadre des champs professionnels :	2nd	1^{ere}	Tle

Autres aménagements et adaptations :	2nd	1^{ere}	Tle

Date : 	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date : 	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :
Date : 	Visa des parents :	Signature et tampon du chef d'établissement :

Département : 34

DEMANDE DE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (PAP)
Pièces à joindre à la demande d'avis du Médecin de l'Éducation nationale
 (loi du 8 juillet 2013, décret 2014-1377 du 18/11/2014, circulaire n°2015-016 du 22/01/2015)

- ✓ Documents complétés par l'établissement :
 - ❖ Demande d'intervention du médecin scolaire.
 - ❖ Page 1 sur 12 du PAP (annexe du B.O. n° 5 du 29/01/2015).
 - ❖ Fiche synthétique de bilan pédagogique 2023 .

- ✓ Les trois derniers bulletins scolaires pour le second degré ou les trois dernières évaluations pour le premier degré.

- ✓ Une copie du PPRE en cours.

- ✓ Joindre, sous pli confidentiel à l'attention du médecin scolaire, **une copie de tous les bilans déjà pratiqués** et justifiant la demande, **par exemple** :
 - ❖ Un bilan psychométrique chiffré et argumenté (QI).
 - ❖ Un bilan neuro-psychologique.
 - ❖ Un compte-rendu de consultation médicale spécialisée.
 - ❖ Un bilan orthophonique argumenté de moins de 2 ans.
 - ❖ Un bilan orthoptique, ergothérapique ou de psychomotricité.
 - ❖ Un bilan fait au centre de référence du langage.
 - ❖ Un bilan fait au CMPP/CMP.....

- ✓ Des écrits de l'élève : devoir rédigé (français - histoire - géographie), prise de notes, devoir de mathématiques...
- ✓ Lettre des parents

Pour information les dossiers incomplets ne seront pas étudiés et donc refusés